



Un tarif accessible

20 €/mois (pas de frais de mise en service)

Prise en charge possible au titre de l'APA*, de la PCH**, par les mutuelles, les CCAS/CIAS*** ou les caisses de retraite.

Application du tiers payant avec la CARSAT.

* Allocation personnalisée d'autonomie

** Prestation de compensation du handicap

*** Centres communaux/intercommunaux d'action sociale

Les services du Département près de chez vous

Bassin Annécien

39 avenue de la Plaine
74000 Annecy

T / 04 50 33 20 10

aeo-polegeronto@hautesavoie.fr

Genevois

23 avenue Emile Zola
74100 Annemasse

T / 04 50 84 40 00

ge-polegeronto@hautesavoie.fr

Chablais

L'Androsace

1 rue Casimir Capitan
74200 Thonon-les-Bains

T / 04 50 81 89 34

ch-polegeronto@hautesavoie.fr

Arve Faucigny Mont-Blanc

187 rue du Quai
74970 Marignier

T / 04 50 47 63 12

va-polegeronto@hautesavoie.fr

haute savoie
le Département

SERVICE TÉLÉALARME
Direction de l'Autonomie

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
CS 32444 - 74041 Annecy Cedex
T / 04 50 33 20 60
telealarme74@hautesavoie.fr

hautesavoie.fr

SOLIDARITÉS

Téléalarme 74

Le Département sécurise le maintien à domicile



haute savoie
le Département

Le Département vous accompagne
à chaque étape de votre vie

Le Département de la Haute-Savoie, en charge de l'aide aux personnes âgées, propose déjà la téléalarme, service d'aide au soutien à domicile fiable et rapide, à 8 000 abonnés, sur tout le territoire.

Qu'est-ce que la Téléalarme ?

La Téléalarme est un système de sécurité destiné aux personnes âgées, handicapées ou malades à domicile, leur permettant de solliciter 7j/7 et 24h/24, une aide adaptée à la situation.

En cas de malaise, chute, visite importune..., il suffit de presser le bouton du déclencheur (médaillon ou bracelet) pour être mis en relation avec un écoutant spécialement formé. Celui-ci identifie la provenance de l'appel et envoie l'intervenant le plus proche : famille, voisins référencés. Si besoin, il sollicite le SAMU, les sapeurs-pompiers ou la gendarmerie.

Les bons gestes à adopter en cas de nécessité

-  1 J'appuie sur le bouton et j'attends.
-  2 Je réponds sans me déplacer.
-  3 Le chargé d'écoute contacte votre intervenant.
-  4 Le chargé d'écoute envoie les secours si nécessaire.

Une organisation efficace

Le dispositif Téléalarme repose sur un réseau de professionnels étroitement associés.

Sapeurs-pompiers, SAMU, ambulances privées, service Téléalarme du Département travaillent ensemble au sein d'un centre d'appel commun, pour une efficacité et une réactivité optimales.

Une équipe de terrain

Les services territoriaux de l'Autonomie

- Etablissement du dossier
- Evaluation des besoins
- Constitution du réseau d'intervenants

Le service Téléalarme

- Installation à domicile
- Gestion des appels
- Evaluation de l'urgence
- Ecoute sociale

Des services de secours

- Sapeurs-pompiers
- Assistance
- Organisation des secours
- Intervention en cas d'absence des intervenants

Le SAMU

- Diagnostic
- Conseils médicaux
- Premiers soins

Votre réseau d'intervenants (famille, voisins)

- Intervention pour lever le doute

En pratique

Les demandes d'abonnement à la téléalarme s'effectuent directement par téléphone auprès des services Autonomie du Département. L'installation est ensuite effectuée sur rendez-vous par les opérateurs du service Téléalarme, seuls agents habilités à intervenir.

Plus d'infos sur hautesavoie.fr

D'autres matériels à votre service...

Le Département propose d'autres objets domotiques raccordés à son réseau de téléalarme adaptés à différents handicaps ou associés à d'autres périphériques pour aménager le logement.

